

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

42

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
Téléphone et télécopie: 021 617 37 67



Escalier de l'Esterel, av. d'Ouchy 16-18. Illustration tirée de l'ouvrage *Escaliers* (voir page 4). Photo Rémy Gindroz

Editorial

Le Champignac d'Or a récemment été remis au Directeur des Travaux de la ville de Lausanne. Récompense pleinement méritée. Si les lapsus sont révélateurs et l'humour bienfaisant, le citoyen est cependant placé devant la tâche délicate de faire la distinction entre les propos destinés au concours du Champignac et ceux qui peuvent être pris au sérieux.

Proposer de vendre du patrimoine communal pour financer une étude de tunnels à funiculaires en direction de la Blécherette et de Sauvabelin, Champignac ou pensée profonde? Prétexter l'arrivée du métro m2 pour construire une bretelle routière à la Sallaz - gag ou projet fondé? Défendre la démolition sans autorisation d'immeubles dûment notés dans le recensement architectural - cynisme ou Champignac? Lorsque les particules fines envahissent les bronches des Lausannois, importer des déchets italiens pour maintenir le taux de polluants à leur niveau maximum - Champignac ou

scandale. Annoncer que le permis de construire du pavillon thaï au Denantou est encore valable alors qu'il était échu - incompétence ou Champignac? Refuser l'introduction du 30 km/h, promis de longue date, sur une portion de l'avenue de Cour - sérieux ou pas?

Face aux enjeux urbains majeurs qu'impliquent ces divers objets, le Mouvement pour la Défense de Lausanne quant à lui, ne court pas après les lauriers verbaux. Sa tâche qu'il s'est fixée consiste à s'engager inlassablement pour la défense de la qualité de vie en ville et la sauvegarde des valeurs patrimoniales. Et avec le temps, on découvre que des associations comme la nôtre, que la presse qualifie parfois d'ennemi public numéro un, sont peut-être les véritables défenseurs du bien public...

CIO à Vidy

Le CIO a obtenu le permis de construire un nouveau corps de bâtiment à Vidy. Celui-ci a le défaut majeur de nécessiter l'abattage de plusieurs arbres de valeur, d'avoir une volumétrie importante et d'être implanté dans une proximité excessive du château de Vidy.

La précédente opération d'agrandissement du CIO remonte à la période du président Samaranch, qui s'était alors engagé verbalement auprès de notre association, à ce que cette extension soit l'ultime et dernière atteinte à la zone verte de Vidy.



Château de Vidy, façade est. Les arbres au centre de la photo seraient abattus.



Château de Vidy. Vue sous cet angle, l'annexe masquerait pratiquement la moitié de la construction historique (voir le gabarit).

Nous avons rendu le président actuel Rogge attentif à cette promesse de l'institution olympique. Il n'a même pas daigné entrer en matière, ce que nous regrettons vivement. Si jusqu'alors le CIO avait eu la sagesse de cultiver un comportement consensuel pour ne pas heurter les Lausannois, cette attitude ne semble aujourd'hui plus de mise.

Pollution de l'air

Au début du mois de février, le taux de particules fines dans l'air a très largement dépassé les valeurs-limites fixées dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Au plan national, Lausanne, ville olympique, s'est classée première au niveau du dépassement. C'est un record duquel elle doit être d'autant moins fière qu'aucune mesure d'urgence significative n'a été prise, hormis la gratuité du billet de retour trois jours durant dans les transports en commun.

Face à ce problème, nos autorités font les naïves comme si le problème était né avec le brouillard. «J'ai pris connaissance des mesures alarmantes seulement mercredi, sans savoir ce que les chiffres signifiaient précisément [...] Je ne m'en suis pas vraiment préoccupé avant la semaine dernière, en raison de la charge de mes autres dossiers». Telle a été la réponse du syndic de Lausanne (24 heures du 7 février 2006).

Cette découverte tardive du problème étonne! Les nombreuses interventions du MDL qui tente depuis de nombreuses années de sensibiliser nos autorités aux problèmes de la pollution de l'air, sont-elles seulement arrivées une fois sur le bureau du syndic?

Nous sommes intervenus à de réitérées occasions pour signaler que divers projets ne faisaient que renforcer une situation déjà bien dégradée. Ainsi en est-il par exemple de parkings surdimensionnés (tels ceux du Flon, à Bellefontaine, chez Philip Morris, etc.). A l'inverse, lorsque nous proposons des mesures simples d'assainissement comme l'extension des zones 30, elles ne sont introduites qu'au compte-goutte ou refusées (comme pour l'instant à l'avenue de Cour).

Si pour une part, l'important dépassement des particules fines est à mettre sur le compte de la météo, en temps normal les excès sont pourtant fréquents. De plus, en été, c'est l'ozone qui dépasse généreusement les normes; et au centre-ville ce sont les oxydes d'azote qui font problème.

Nous attendons dès lors que, toutes affaires cessantes, nos autorités mettent en oeuvre le plan de mesures de protection de l'air adopté par le Conseil d'Etat début janvier. Le temps des études est terminé. Seuls l'action et les résultats comptent. Et vite... La santé publique ne sait que faire de l'incurie et de la surcharge de travail. Il y des priorités qui ne se discutent pas.

Opéra

Le 30 janvier s'achevait la mise à l'enquête de la démolition-reconstruction partielle de l'Opéra, anciennement Théâtre municipal. Le MDL s'est vigoureusement opposé à ce projet qui déroge gravement aux règles à bâtir, puisque la cage de scène dépasserait de 13 mètres la cote maximum autorisée par le plan de quartier (sur la photo, la surélévation atteindrait le sommet des Alpes de Savoie). Cette surélévation serait catastrophique du point de vue de l'aménagement urbain, compte tenu des vues plongeantes remarquables qui sont à préserver depuis l'avenue Benjamin-Constant. Grâce à l'action déterminée d'habitants de la rue Beau-Séjour, une pétition pour la sauvegarde de la Promenade Jean Villard-Gilles a été remise au Conseil communal.



La réflexion que nous avons tenté de susciter dans notre dernier numéro au sujet de l'utilisation du Palais de Beaulieu devient d'autant plus pertinente que dans l'intervalle, on apprend que cette infrastructure est vieillissante et risque de devenir largement sous-utilisée.

Les villas du Mont d'Or sont sauvées

Cette fois c'est sûr, les villas Mont d'Or 5 et 7 seront conservées et réhabilitées. Cette réussite n'est cependant pas tant due à des arguments patrimoniaux qui auraient fait mouche ou convaincus, mais c'est essentiellement de guerre lasse que les promoteurs ont jeté l'éponge.

Ce cas a mis une fois de plus en évidence que le patrimoine est le cadet des soucis de nos autorités municipales, qui étaient prêtes à recourir jusqu'au tribunal fédéral en cas de classement du secteur. Leur principe idéologique de la densification les obnubile au point de ne plus être sensibles et conséquentes avec des valeurs fondamentales, telles les valeurs historiques, architecturales et culturelles, même expertement reconnues (dans notre cas par la section des Monuments historiques cantonaux et par la commission cantonale consultative d'urbanisme et d'architecture).



Villa Mont d'Or 5, façade sud.

La lutte pour la sauvegarde de l'ensemble architectural du Mont d'Or n'est pas close pour autant. Les habitants du quartier, qui ont pris fait et cause pour sa sauvegarde et se réjouissent du résultat intermédiaire atteint, n'auront pas de repos tant que des mesures plus durables ne soient prises pour la préservation de cet ensemble de première importance.

Permis de démolir sans autorisation

Le Château cantonal à la Cité, siège du gouvernement vaudois, n'est pas qu'un ouvrage défensif suranné. C'est un lieu de production de bombes offensives, à l'instar de celle que nos élus ont concocté dans le cadre de la modification de la loi régissant la construction et la démolition des bâtiments. Ils ont eu l'outrecuidance de proposer au Grand Conseil que la démolition de bâtiments, hormis ceux classés monuments historiques, puisse se faire sans autorisation préalable. Une telle loi serait une véritable catastrophe et la fin de l'état de droit. Ce serait une manière perverse de créer le vide, de placer le citoyen devant le fait accompli, de soustraire l'urbanisme à la participation de la population, participation pourtant dûment inscrite

dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le droit serait remplacé par la loi de la jungle. Doit-on préciser que le maire de Champagnac 2005 et Directeur des travaux lausannois, également député, est monté à la tribune pour défendre sérieusement (?) ces propositions. Pour savoir ce qui anime les partisans de cette déréglementation, il suffit de poser la question «à qui profite le crime?».

Le Mouvement pour la Défense de Lausanne espère sincèrement qu'une majorité du Grand Conseil se dégagera prochainement en faveur d'une solution digne de nos institutions et de nos traditions démocratiques.

Bretelle de la Sallaz

La route de contournement de la Sallaz a fait l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal. Soi-disant destinée à permettre la création d'une place piétonne, la demande de crédit se limite pourtant à la construction de la seule route, sans engagement pour la place elle-même. Les premières esquisses de cette place montrent qu'elle ne sera pas piétonne: ce sera essentiellement une zone de parcage et le lieu de rebroussement ou de passage pour quatre lignes de transport urbain.

La route à construire serait la source d'importantes nouvelles nuisances et dégraderait notablement la qualité de vie dans cet endroit déjà fortement préterité par l'implantation de TRIDEL et du m2. Le MDL est convaincu que ce projet ne diminuera en rien le volume de trafic entrant en ville, n'apportera pas de soulagement significatif sur l'avenue Victor-Ruffy, augmentera globalement les nuisances en terme de pollution et de bruit (en raison des fortes pentes de cette bretelle), et détruira irrémédiablement un cordon de verdure de valeur du côté de la vallée du Flon. En échange, une nouvelle place bitumée, dont les Lausannois ne savent que faire.

Un livre à découvrir

Escaliers. Décor et architecture des cages d'escalier des immeubles d'habitation de Suisse romande 1890-1915, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2006.

Au tournant du XX^e siècle, les arts décoratifs ont fleuri dans toute l'Europe pour orner nos bâtiments d'habitation. Les cages d'escalier, lieux de représentation par excellence, ont été un thème privilégié pour les architectes qui les ont conçus avec un grand souci du détail. A Lausanne et en Suisse romande, ce riche patrimoine, souvent méconnu, témoigne de cet âge d'or des arts décoratifs. Cet ouvrage, fruit d'une collaboration entre un photographe et six spécialistes –historiens de l'art, de l'architecture et des techniques, ethnologue, restauratrice d'art- offre une complémentarité des regards et des connaissances. Corpus qui se donne à voir et qu'il faut apprendre à regarder, il propose une lecture en plusieurs temps. Les photographies mettent en valeur et révèlent les cages d'escalier, les textes dialoguent avec les images, leur donnent du

relief et conduisent ainsi le regard du lecteur. La trentaine de cages d'escaliers illustrées ont été choisies à travers toute la Suisse romande pour leur intérêt historique, leur beauté architecturale et décorative, l'intégrité de leur décor, leur caractère d'exemplarité ou la réussite de leur restauration. Pour Lausanne, cinq cages d'escalier sont présentées de manière complète, ainsi qu'une série d'artisans connus pour avoir participé à la mise en œuvre de celles-ci (peintres-décorateurs, ferronniers, etc.).

Cet ouvrage remarquable a été élaboré par un collectif d'auteurs compétents. Richement illustré de photos couleur de qualité, remarquablement bien mis en page, imprimé sur un beau papier, rien ne manque à cette superbe production. Le MDL a apporté un soutien à cette création. Ce livre est une excellente occasion de découvrir ces lieux de passage que l'on oublie souvent d'admirer. Il peut aussi être idée de cadeau, qui peut être offert en particulier à des jeunes pour les sensibiliser au patrimoine bâti.

Assemblée générale 2006

L'assemblée générale de notre association est d'ores et déjà agendée pour le mercredi 31 mai 2006 à 19.30 h à la Maison de Quartier Sous-Gare. L'invitation et l'ordre du jour figureront dans le prochain bulletin Patrimoine lausannois.

Pour éviter de surcharger l'ordre du jour, cette assemblée ne sera pas suivie d'une présentation d'ordre général. En effet, les discussions et les débats liés au rapport annuel et d'autres questions soulevées par les membres suscitent en général des échanges si nourris que le temps manque pour traiter correctement un autre sujet.

Mais la tradition d'une conférence thématique n'est pas abandonnée pour autant. Votre comité vous propose qu'à l'avenir, nous nous retrouvions en automne, le temps d'une soirée, pour la présentation d'un sujet patrimonial, pour une visite ou pour un débat sur des questions actuelles.